

RÉSERVEZ vos VÉLOS DE MONTAGNE

Réservez dès maintenant notre flotte de vélo de montagne simple suspension pour votre groupe! Nous avons une vingtaine de vélos à louer pour toutes les tailles.

- ✓ Durée 2 heures: 20 \$ / vélo (casque inclus)
- ✓ Durée 3 heures: 25 \$ / vélo (casque inclus)
 - Guide de vélo sur demande seulement.

Isabella Aguiar
iaguiar@parcmontbellevue.com
819 821-4559 poste 2457

RÉSERVEZ

RÉSERVATION

Veuillez cocher les tailles de vélo de montagne dont vous avez besoin pour votre activité.

<input type="checkbox"/>	20 pouces (2)	<input type="checkbox"/>	MEDIUM (5)	<input type="checkbox"/>	24 pouces (2)
<input type="checkbox"/>	24 pouces (4)	<input type="checkbox"/>	LARGE (5)	<input type="checkbox"/>	SMALL (8)
<input type="checkbox"/>	XSMALL (4)	Vous pouvez compléter votre réservation avec des Fatbikes:		<input type="checkbox"/>	MEDIUM (8)
<input type="checkbox"/>	SMALL (5)	<input type="checkbox"/>	20 pouces (2)	<input type="checkbox"/>	LARGE (8)

HORAIRE	ACTIVITÉS
DATE: HEURE: DE _____ À _____	NOMBRE DE PARTICIPANTS: NOMBRE D'ACCOMPAGNATEURS:
DATE: HEURE: DE _____ À _____	NOMBRE DE PARTICIPANTS: NOMBRE D'ACCOMPAGNATEURS:

GUIDE DES TAILLES POUR LES VÉLOS

TAILLE	TAILLE DU CYCLISTE	ENTREJAMBES
xsmall	145-155 cm 4'9" - 5'1"	69-73 cm 27"-29"
small	155-165 cm 5'1"-5'5"	74-78 cm 29"-31"
medium	165-176 cm 5'5"-5'9"	79-83 cm 31"-33"
large	177-188 cm 5'10"-6'2"	84-89 cm 33"-35"

COORDONNÉES DE LA PERSONNE RESPONSABLE

Nom complet: _____

Téléphone: _____

Courriel: _____

ADRESSE DE FACTURATION

Nom: _____

Téléphone: _____

Adresse complète: _____

Code postale: _____

Annexes

- J'ai lu et compris l'Annexe 1 - Charte écologique du Parc du Mont-Bellevue
- J'ai lu et compris l'Annexe 2 - Déroulement de l'activité
- J'ai lu et compris l'Annexe 3 - Politique d'annulation

Nom du responsable (lettres moulées): _____

Signature du responsable: _____

Date: _____

NOUS VOUS REMERCIONS POUR VOTRE RÉSERVATION!

Personne contact: Isabella Aguiar
iaguiar@parcmontbellevue.com
(819) 821-4559 poste 2457



ANNEXE 1 - CHARTE ÉCOLOGIQUE DE LA RÉSERVE NATURELLE DU PARC DU MONT-BELLEVUE

Le Parc du Mont-Bellevue (PMB) est un massif naturel de 200 hectares accessible et permettant la pratique d'une variété d'activités sportives, récréatives, de ressourcement, d'enseignement et de recherche. La Ville de Sherbrooke et l'Université de Sherbrooke travaillent conjointement à la protection et à la mise en valeur du PMB, et ce, en concertation avec plusieurs organismes du milieu.

Depuis l'automne 2024, la portion du PMB appartenant à l'Université de Sherbrooke a été désignée à titre de réserve naturelle par le Ministère conformément aux dispositions de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (RLRQ, c. C-61.01) sous l'appellation de Réserve naturelle universitaire du Parc-du-Mont-Bellevue.

La présente charte est un outil permettant de maintenir à long terme les usages dans un souci de saine cohabitation, d'équité et de respect du milieu naturel. Reconnaissant le privilège qu'il m'est offert d'accéder à ce territoire précieux :

1. Je prépare et planifie ma sortie au PMB

Je m'informe sur les particularités du PMB et je respecte le [code de conduite](#) et la [réglementation en vigueur](#). Je suis responsable de [me renseigner sur les conditions et l'accessibilité des sentiers](#). Je m'abstiens de fréquenter le parc si les conditions météorologiques ne sont pas propices à maintenir l'intégrité des sentiers, par exemple en cas de fortes pluies. En cas d'activité académique, je m'informe des modalités prévues [pour les groupes scolaires](#) ou la tenue [d'activités de recherche et d'enseignement](#).

2. Je laisse intact ce que je trouve et respecte la nature et la tranquillité du milieu

Je laisse les pierres, les plantes et tout autre objet naturel là où ils sont. J'observe la faune à distance et je m'abstiens de nourrir les animaux sauvages ou de leur faire peur.

3. Je reste sur les sentiers et respecte les usages permis

Je limite mes activités uniquement aux aires réservées et aux sentiers officiels et balisés. J'utilise seulement les sentiers aménagés officiels en respectant les zones en régénération. Je respecte les usages attribués aux sentiers. Je garde mon chien en laisse en tout temps et sur les sentiers officiels seulement.

4. Je gère adéquatement mes déchets

Je dispose des déchets dans les endroits prévus à cet effet.

5. Je respecte les autres usagères et usagers

J'agis de manière courtoise et dans le souci des autres usagères et usagers et de leur expérience. J'offre mon aide à toute personne en difficulté. Lorsque je me déplace rapidement (ex : vélo, ski de fond, course) je signale ma présence et je cède le passage aux autres usagers et usagères plus vulnérables, dont les personnes à pied.

6. Je suis un ambassadeur ou une ambassadrice du PMB et de sa Réserve naturelle

Je promeuves les bonnes pratiques au sein de ma discipline sportive. Je rapporte toute dégradation ou bris des sentiers et infrastructures via la ligne 819-821-5858. Je rapporte tout délit ou intrusion que je constate dans le milieu à l'adresse info@parcmontbellevue.com. Je rapporte tout enjeu ou observation en lien avec la Réserve naturelle universitaire à l'adresse reserve@USherbrooke.ca.

ANNEXE 2 - DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ

Avant l'activité:

Nous vous demandons de prendre connaissance de la charte écologique du parc du Mont-Bellevue (Annexe 3) et du code de conduite (Annexe 4) afin de les partager avec la personne qui sera responsable du groupe lors de l'activité dans le but que ces règlements soient respectés.

Assurez vous de transmettre cette entente de service au RPMB.

Durant les activités:

Vous devrez informer brièvement les participants de la Réserve naturelle universitaire (Annexe 1).

Obligation de surveillance

Les accompagnateurs doivent encadrer les participants tout au long de l'activité selon le code de conduite du parc.

Ratio accompagnateur - participants

Vous devez prévoir un ratio accompagnateur - participants adéquat et sécuritaire, afin d'assurer le respect des règles et consignes. Un tel ratio doit être déterminé en fonction, notamment, de l'âge des participants et des caractéristiques propres au groupe.

Accident, bris, pertes ou situation d'urgence

L'organisateur est dans l'obligation d'aviser les employés du RPMB de tout accident, bris ou situation dangereuse. Les réparations sur vos équipements personnels seront facturées.

ANNEXE 3 - POLITIQUE D'ANNULATION

Annulation par le client:

En cas d'annulation 24 h et moins avant votre activité, 10% de la valeur de l'activité vous sera facturée.

Annulation par le RPMB:

En cas d'annulation par le RPMB, la décision sera prise au plus tard à 7h le jour de votre activité et aucun frais ne sera facturé à votre organisation. Le RPMB contactera alors directement l'organisateur.